

Spécial Facteurs d'avenir

Le 1.3 pour les rouleurs :

Une avancée à éclaircir!

Le 1.3 niveau de base :

Une avancée à obtenir!

La CDSP « métiers en PDC » décrit les nouvelles fonctions de la distribution construites en 3 emplois cibles « facteur I2 et I3, facteur d'équipe en II1 et II2, facteur qualité en II2 et II3 » selon le processus Facteur d'Avenir.

Le passage au mode industriel avec CQC, l'emploi à temps complet véritable avancée pour de très nombreux ACO, implique une évolution organisationnelle. Le texte PDC complète le schéma déjà abordé dans les textes PIC – PPDC.

Ainsi tous les métiers du courrier sont décrits au sein de filières différentes mais complémentaires – distribution/collecte – traitement du courrier – qualité/contrôle.

Ces filières professionnelles aux compétences voisines permettent d'envisager de véritables parcours de carrière pour les facteurs dans le courrier ainsi qu'en dehors, via des passerelles possibles à partir de compétences identifiées et reconnues.

Les accords, Formation avec ses outils (référentiels métiers), Promotion par la simplification des procédures, favorisent et facilitent ces démarches.

Les facteurs voient donc, grâce à l'action menée par la CFDT, leurs perspectives d'évolution de carrière améliorées.

Rappel: L'accord
« développement
professionnel des
facteurs » engage à :
• au moins 50% des
postes de la classe I en
13

- au moins 55% des facteurs I2 bénéficient d'une promotion
- au moins 75% des facteurs en I3 et plus d'ici 2010.

■ La fonction « rouleur » en 1.3 : un premier pas…loin de tout résoudre !

« Le poste de travail de rouleur est positionné en 13. »

« Le Facteur de secteur est prioritaire pour occuper l'emploi de Facteur Qualité II2/II3. »

Que la contrainte d'être rouleur se trouve compensée par du 1.3, c'est somme toute normal, bien que bancal. C'est donc la fonction qui est positionnée à ce niveau, et non les individus qui sont actuellement rouleurs. L'approche, que la CFDT a toujours combattu, voulant que les plus jeunes recrutés se retrouvent rouleurs, a vécu. Car ces postes de rouleurs en 1.3 devront trouver candidats par la voie de la promotion. Et seuls pourront candidater les agents ayant plus de deux ans d'ancienneté à La Poste. Les nouveaux recrutés seront dès lors attributaires de tournées, jusqu'à ce qu'ils remplissent les conditions d'accès à la vente. Se posent dès lors des questions qui devront trouver réponses rapidement, ne serait-ce que pour arrêter la désinformation de certains syndicats mal intentionnés!

Accéder au 1.3 passe-t-il par devenir rouleur? La réponse est clairement NON, pour la CFDT. Si La Poste souhaite privilégier dans un premier temps la promotion sur la fonction rouleur 1.3, elle ne pourra différer l'accès au 1.3 pour les facteurs titulaires de leur tournée. Car le pyramidage prévu d'ici 2010 est d'avoir 50% des facteurs de classe I en 1.3. Et il n'y a pas 50% de rouleurs dans les volants, ça se saurait sinon! La CFDT revendique la mise au norme de ce

pyramidage dans chaque centre « Facteurs d'avenir », au fur et à mesure que le projet est mis en place! Il y aura donc des rouleurs 1.3, et des facteurs titulaires de leur tournée en 1.3 aussi! C'est pourquoi la CFDT veut mettre en place les deux types de 1.3 dans le même temps, dans les centres « facteurs d'avenir », pour que ceux qui attendent depuis longtemps leur promo puissent être confirmés, comme ceux qui candidateront sur les postes de rouleurs en 1.3, avec ses contraintes.

Resterais-je rouleur 1.3 tout le temps?

C'est l'objet des discussions à venir en ce mois de juillet. Si cette fonction doit devenir un marchepied pour évoluer vers le 2.1 facteur équipe, il ne doit pas y avoir de séjours minimum longs et bloquants. Ce serait contradictoire avec la logique de promotion, et avec le maintien de la vente des quartiers, dont l'accès est désormais possible pour les 1.3 ACO. De plus, comment trouver des candidats si on devait les bloquer sur cette

fonction? Même s'il y aura un équilibre à trouver pour satisfaire les problèmes de gestion prévisionnelle afin de ne pas déshabiller les volants, il faudra aussi respecter le caractère volontaire d'une promotion sur une fonction rouleur en 1.3! Mais cet équilibre ne peut passer par le maintien coûte que coûte d'un rouleur sur sa fonction de rouleur. La CFDT n'acceptera aucune contrainte de ce type, antinomique avec l'esprit même de facteurs d'avenir.

■ VENTE DES QUARTIERS : plus d'équité!

La Vente sera retravaillée d'ici septembre, pour clarifier et rendre totalement transparentes et équitables les modalités d'accès pour l'ensemble des fonctions de classe I. Les agents I.3, I.2, AFOs ou ACOs, facteur, facteur confirmé, facteur rouleur 1.3, personne ne doit être lésé.

D'autre part, la CFDT revendique la vente des quartiers sécables aux facteurs équipe, lorsque leur nombre le permet, plutôt que l'attribution selon la volonté du seul DCC.

■ En conclusion : La Poste fautive !

Ces questionnements et revendications sont symptômatiques de la difficulté organisationnelle choisie par La Poste. Il ne pouvait en être autrement en maintenant des rouleurs en classe 1 et en attribuant les tournées sécables aux Facteurs Equipe. A terme, la logique de professionnalisation du volant devra être poussée jusqu'au bout, et déboucher en classe 2!

La CFDT revendique:

- 50% des facteurs de classe I en 1.3 immédiatement pour les centres passant sous le label « facteurs d'avenir »
- Le II1 pour les rouleurs exerçant leur activité sur plusieurs CCT3, alors que La Poste le maintient en 1.3! Pourquoi ne va-t-elle pas au bout de la logique compétence dans ce cas comme elle l'a fait pour le Facteur Qualité en II3?
- La vente des tournées de Facteur d'Equipe lorsqu'il y en a plusieurs dans la PDC, le CDIS et non leur attribution par le DCC
- Le I3 grade de base pour tous les facteurs avec un point d'entrée en I2 pour les recrutés afin de maintenir une entrée à La Poste pour les sans diplômes.
- Une meilleure classification de la polyvalence qualifiante
- Des postes de cabine en II1, pour donner un écho aux évolutions constatées, exigeant plus de compétences et d'adaptabilité de la part des agents cabine.
- Le III.2 pour les CAPROS.
- Un pyramidage de classification encore plus ambitieux pour les métiers de la distribution, ce qui passera, à terme, par un volant professionnalisé en classe 2!

La CFDT : Le réflexe de la vraie solidarité !

Avec vous, pour vous : la CFDT!

Une force d'actions, de propositions, de négociation à votre service !